

INTERVIEW

« LES ASSOCIATIONS SERVENT À CE QUE LE MONDE NE SE DÉTRUISE PAS »



Né presque par accident, le Collectif 21¹ a lancé une réflexion profonde sur le sens, l'identité et l'avenir du monde associatif en Belgique. Entre professionnalisation, perte de militance et menaces croissantes,

Geoffroy Carly, cofondateur de ce collectif et directeur des CEMÉA², fait une analyse lucide de la situation, et il appelle à ne pas céder au découragement.

Pourquoi et comment est né le Collectif 21 ?

La création de ce collectif est un accident. À l'origine, il y a un bourlingueur associatif, Pierre Smet, qui travaillait dans un centre de santé mentale. Dans tous les lieux qu'il fréquentait, dont les CEMÉA, il parlait du fait qu'en 2021 nous allions fêter les 100 ans de la loi de 1921 sur la liberté associative et que personne ne semblait s'en émouvoir. Il faisait la comparaison avec la France où, pour le centenaire de la loi de 1901 qui avait consacré les associations, les Français avaient fait tout un pataquès avec des conférences, des bouquins... Comme si,

en Belgique, le fait associatif ne comptait plus et qu'on en avait un peu oublié le sens. À force d'interroger les gens autour de lui, il a rassemblé en 2019 une série de personnes prêtes à marquer le coup.

À quoi le collectif s'est-il attelé ?

Le collectif a commencé par s'interroger sur ce que sont les associations aujourd'hui, sur les plans économiques, les dynamiques collectives, le rapport au politique... Nous avons alors fait le constat de la difficulté de déterminer le périmètre du champ de l'association, puisque cela englobe aussi bien le club de pétanque du

coin que l'hôpital Saint-Luc. Une ASBL peut n'avoir d'autre vocation que d'être un véhicule administratif, mais nous n'avons pas tenu compte de ces structures-là dans notre analyse. Nous nous sommes restreints à l'associatif avec pour définition un groupement volontaire de personnes qui poursuivent une intention dépassant les intérêts personnels, pour tendre vers l'intérêt général. Dans une certaine mesure, le club de pétanque a une poursuite d'intérêt collectif qui est de permettre à des gens d'avoir des temps de loisirs. Mais nous nous sommes penchés sur les ASBL qui, d'une manière ou d'une autre, ont des effets sociaux transformateurs de cohésion.

Qu'a fait le collectif, concrètement ?

Nous avons réuni des tables rondes, organisé des interviews... et édité un livre, *Cent ans d'associatif en Belgique*, qui rassemble une série d'articles liés à nos investigations. En collaboration avec le Centre Vidéo de Bruxelles, nous avons réalisé un documentaire « 2121, hypothèses, associations » qui témoigne des réalités et des problématiques associatives sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est pas un film à vocation grand public, il s'adresse prioritairement au personnel des associations ou aux gens qui sont dans les conseils d'administration et qui se préoccupent de leur identité associative. Dans le documentaire, nous voulions inscrire les personnes qui gravitent dans le champ politique des associations et pas uniquement dans le champ opérationnel. L'idée était de se poser les questions : « *Qu'est-ce qu'on fout là ? À quoi on sert ? Quelles sont les problématiques auxquelles notre association est confrontée aujourd'hui ?* ». Les réponses des associations orientent leur choix d'évolution. Est-ce qu'elles vont s'assujettir complètement aux prescriptions des marchés publics ou des appels à projets ? Et donc devenir des sous-traitants de l'État ? Est-ce qu'elles vont, au contraire, conserver leur portée critique ou leur force de proposition ? Il fallait poser toutes ces questions-là.

Avez-vous trouvé des réponses ?

Le documentaire sert à poser des questions, ce n'est pas à nous à donner des réponses. Après, fatallement, si nous avons posé ces questions, c'est que nous avons quelques préoccupations. Notamment la professionnalisation qui a eu lieu depuis le début des années 80. Aujourd'hui, on se retrouve avec des structures (je parle de celles qui sont financées, qui ont des contrats-programmes, des agréments...) beaucoup plus professionnelles avec une série de contraintes complémentaires qui pèsent sur elles. La militance initiale, c'était un groupement de personnes qui créaient peut-être leur travail, mais qui fonctionnaient avec des bouts de ficelle, en bricolant, et plutôt sur un engagement au départ volontaire. La question financière était subsidiaire. À présent, on se retrouve avec du personnel, des questions de réserves s'il y a des licenciements, si on perd un subside... c'est une tout autre configuration. Certaines ASBL se présentent aussi comme des entreprises.

Les ASBL sont devenues des entreprises comme les autres ?

Quand il est comparé à une entreprise, l'associatif le prend parfois comme une insulte, comme si ça le contraignait à être dans le monde mercantile. Mais le passage en 2019 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) qui a abrogé la loi de 1921 a fait tomber une frontière symbolique entre les logiques qui régissent le monde de l'entreprise et le champ associatif. Cela pose évidemment la question de la perte d'identité et de la perte de militance, ou plutôt de transformation de la militance. Avant, les gens qui entraient dans les associations étaient militants d'une cause. Aujourd'hui, on embauche des gens en mettant une annonce, sur base d'un CV, d'un diplôme... Le rapport à l'engagement est très différent. Je ne dis pas que c'était mieux ou moins bien avant, on a gagné d'autres profils de compétences pour travailler une série de questions. Mais si on veut que les associations restent militantes aujourd'hui, il y a un gros travail de culture interne des ins-

titutions à faire pour que leur personnel, s'il n'est pas militant de la cause au départ, puisse le devenir. Attention, cela ne veut pas dire ne plus compter ses heures, se faire exploiter, ou aller s'immoler par le feu si on n'obtient pas gain de cause. Mais quand on vient d'un univers complètement différent, comment faire pour embrasser le projet institutionnel ou la culture de l'association orientée vers une transformation sociale ou un enjeu de société ? C'est une vraie difficulté dans laquelle les associations se retrouvent.

Cette professionnalisation a-t-elle éloigné les militants bénévoles ? Est-ce encore désirable de militer dans une association ? Est-ce que cela a encore du sens ?

C'est un vrai travail dans les associations de se dire que cela a du sens. Les professionnels sont dans un rapport de salariés à l'institution, avec des horaires, un fonctionnement... Fatallement, les volontaires que l'on va chercher ne sont pas dans les mêmes types de temporalités, de relations à l'institution. Faire se rencontrer ces rythmes et ces fonctionnements n'est pas toujours évident si l'association ne se donne pas les moyens de travailler avec des volontaires. Il y a un risque de sous-estimer ou de ne pas considérer convenablement les volontaires et les militants qui nous entourent, parce que les salariés occupent la place. Et c'est normal qu'ils occupent une place relativement centrale puisque ce sont eux qui font tourner la machine au quotidien. Comment s'obliger à s'associer à d'autres personnes que les autres salariés, c'est un vrai défi.

Comment est perçu le monde associatif aujourd'hui pour les gens qui n'y travaillent pas, qui n'en font pas partie ?

Pas bien. La difficulté principale est qu'on est toujours perçu par l'angle du coût qu'on représente, les subventions reçues, les frais de personnel, d'infrastructures... et jamais envisagé selon

l'angle du service que l'on rend. La manière dont on est présenté est presque un écran de fumée. Alors oui, on coûte, mais comme tout service à la population coûte. Et nous rendons des missions que nous ne pouvons pas faire sans moyens, des missions de service public qui ont un coût moindre que si c'était les services publics eux-mêmes qui les rendaient, et avec moins de lourdeurs. L'océan associatif est mal vu parce qu'il n'est jamais présenté que par le prisme de son coût et pas par le prisme des actions qu'il mène et de leurs effets à long terme. Si on fait la balance entre ce qu'on amène comme cohésion sociale, capacité citoyenne, renforcement de services à la population... nous sommes plutôt un investissement qu'un coût. On souffre aussi d'une image qui a été écornée par une série de scandales, en nombre limité mais montés en épingle ou médiatisés.

« L'océan associatif est mal vu parce qu'il n'est jamais présenté que par le prisme de son coût et pas par le prisme des actions qu'il mène »

Quelle est la vision de société qu'on porte quand on défend la liberté associative ?

Premièrement, la liberté associative signifie que l'État, qui détient le pouvoir, reconnaît la capacité à des citoyens et des citoyennes de pouvoir, ensemble, exercer quelque chose sans son contrôle. L'État se reconnaît par lui-même comme n'étant pas tout-puissant et devant miser sur sa population pour pouvoir mener à bien un État qui soit juste, solidaire,



équilibré... En rencontrant le cabinet Degryse la semaine passée, j'ai partagé cette citation issue d'un livre sorti quand les Français ont fêté le centenaire de leur loi de 1901 : « *Les associations, aussi imparfaites soient-elles, sont le réservoir d'une pensée libre. L'antidote de la pensée unique, la pratique d'une démocratie exigeante, ce n'est pas pour rien que les pouvoirs, quand ils se durcissent, craignent le pouvoir des associations et s'efforcent de*

gêner leur développement ». La reconnaissance associative, dans une liberté d'action et d'expression, est un ferment démocratique absolument essentiel qui doit justement contrecarrer les pouvoirs autoritaires, le fascisme... Toutes les associations comptent à des degrés divers. Les pouvoirs publics ne peuvent pas agir tout seuls, sauf à considérer qu'ils savent tout, qu'ils ont les meilleures réponses de là où ils regardent. Or, on sait bien que

d'en haut on voit des choses, mais quand on regarde d'en bas on ne voit pas les mêmes choses. Ils doivent s'associer à nous et s'ils ne le font pas, ça produit des réglementations à la con comme celle sur le chômage qu'on est en train de vivre.

Les associations ont-elles perdu en autonomie ?

Notre société nous a fait perdre en autonomie dans la façon qu'elle a de contrôler les gens et les choses. Il faut voir le volume de comptes que les associations ont à rendre... Nous sommes astreints à d'autres choses que le travail sur notre objet social. Les structures ne sont pas financées pour exister mais pour produire et ce temps de production prend énormément de place. Comme c'est celui qui est contrôlé, il concentre l'énergie. Nous avons perdu du temps pour réfléchir et prendre du recul par rapport à nos actions. On a de moins en moins le temps pour essayer des choses, innover et peut-être même nous planter. Je n'ai jamais vu une administration ou un politique qui disait : « *On va vous donner 100.000 balles, mais vous êtes autorisés à dépenser 30.000 balles pour rien* ». Enfin pour rien, pour quelque chose qu'ils ne peuvent pas contrôler. Or, toute structure a besoin de ces moments de réflexion, de tâtonnement et d'erreur pour pouvoir continuer à penser, avancer.

Le collectif a été créé en 2019. Nous voilà déjà presque en 2026. Quel avenir, selon vous, pour la liberté associative ?

Il y a plusieurs scénarios. Si on continue dans les gouvernements de droite, il faut s'attendre à perdre des subsides, à devoir trouver d'autres formes de financement ou à recourir de manière beaucoup plus massive à du volontariat. Je pense que c'est possible, mais ce n'est pas souhaitable. Les associations ont une valeur économique et même si elles ont un coût budgétaire, elles mettent des gens au travail, elles produisent de la richesse. Il y a aujourd'hui un vrai risque de limiter

la portée des associations. Je ne suis pas pessimiste sur les luttes qu'on est en train de mener. Ce qu'on nous vend n'est pas acceptable et les mouvements de protestation sont quand même massifs. J'ai bon espoir que les gouvernements plient d'une certaine manière ou que les prochaines élections amènent un autre rapport de force. Depuis 2024, on a quand même vécu une sacrée bascule qui n'était pas pensable : se retrouver avec un gouvernement de droite quasi extrême pour une partie de ses membres, qui lance des politiques de destruction ordonnées et coordonnées de toute une série de pouvoirs intermédiaires et de structures associatives. Or, les associations servent à ce que le monde ne se détruisse pas. Elles sont là pour aller chercher les gens qui ne sont pas dans les structures habituelles, pour les associer à des choses dont ils seraient malheureusement éloignés si l'État fonctionnait tout seul. Sans l'associatif, on va isoler les gens et perdre de l'unité, ce serait dramatique. Je n'ai pas de boule de cristal mais je suis assez content de voir qu'on ne se laisse pas faire.

« Sans l'associatif, on va isoler les gens et perdre de l'unité, ce serait dramatique »

Est-ce qu'on peut encore dire aujourd'hui en Belgique que la liberté associative est pleine et entière ? Ou est-ce que ça commence à être compliqué ?

Au moment où on se parle, là, le 18 novembre 2025 à 14h36, oui elle est encore entière. Par contre, si la loi du fédéral passe sur la possibilité de fermer des associations parce qu'elles répondent à un critère X ou Y, on va la perdre. Si l'avant-projet de décret-programme du gouvernement de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles se concrétise, celui qui vise les associations dites « politiques », la liberté associative sera menacée.

Quelle suite pour le Collectif 21 ?

La suite, c'est qu'il meure, en laissant le livre et le documentaire en héritage. Un peu paradoxalement, nous ne nous sommes pas structurés en association car notre vocation était d'être éphémère, nous ne voulions pas nous contraindre à faire une assemblée générale, des statuts... pour quelque chose qui devait durer le temps de l'anniversaire. La volonté actuelle est de créer un observatoire des libertés associatives et des initiatives citoyennes qu'on appellerait l'Observatoire des Libertés Associatives, le « OLA ». L'idée est de créer une structure qui travaillerait avec un mandat de recherche et d'alerte sur l'évolution des libertés associatives, avec une très large base dans sa constitution. Associative au départ, mais en essayant d'être trans-champ, c'est-à-dire la santé, la cohésion sociale, l'éducation permanente, la culture... les statuts sont rédigés, nous devons maintenant arriver à financer le projet afin d'intégrer des juristes, des personnes qui peuvent suivre l'évolution des législations en place, alerter et faire du plaidoyer.

Qu'avez-vous envie de dire aux gens du secteur associatif ?

Tout est fait pour qu'on baisse les bras. Il ne faut pas leur laisser ce plaisir-là. C'est fondamental dans les combats communs de conserver de la légèreté et de la joie. La joie est une arme importante dans ce qu'on fait. On essaie de nous décourager et ils seraient tellement contents qu'on le soit. Il ne faut surtout pas l'être. □

Propos recueillis par Adrienne Demaret

1. www.collectif21.be
2. Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active.